



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

LA LETTRE RESSOURCES

ffe.com

N°77 du 24 juillet 2017

« Spéciale rassemblements d'équidés »

Rassemblements d'équidés : reconnaissance des outils FFE !

Référence :

[Instruction technique DGAL/SDSPA/2017-602 relative aux conditions générales applicables lors de rassemblements des équidés et modèle d'arrêté préfectoral.](#)

Pour en savoir plus :

Fiches
Ressources :
[Organisation de manifestations](#)

Le travail d'harmonisation amorcé depuis plusieurs années par la Fédération Française d'Équitation (FFE) concernant les rassemblements d'équidés vient d'obtenir reconnaissance par le Ministère de l'Agriculture. En effet, les services de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) viennent de publier une instruction technique qui reconnaît le statut spécifique des manifestations sportives organisées sous l'égide de la FFE. Ces compétitions ou rassemblements dits "sous tutelle" bénéficient d'un allègement important des démarches sanitaires.

L'inscription du concours ou de la manifestation au calendrier de la FFE et la liste informatique des participants issue des systèmes informatiques fédéraux (SIF et FFE Compet) valent respectivement déclaration de la manifestation auprès de la DD(cs)PP, et registre d'entrée-sorties des équidés.

Par ailleurs, la mention du vétérinaire sanitaire et de son lieu de domicile professionnel d'exercice dans le calendrier fédéral vaut désignation du vétérinaire sanitaire.

Ces simplifications ne s'appliquent qu'aux manifestations sportives organisées dans le cadre fédéral. Pour les manifestations se déroulant hors du cadre fédéral, l'organisateur a toujours l'obligation de faire une déclaration auprès de la DD(cs)PP au moins 1 mois avant la date de l'événement, de tenir un registre des équidés, ainsi que de désigner un vétérinaire sanitaire pour la mise en œuvre des mesures spécifiques liées à la manifestation.

La FFE se félicite de cette évolution qui valorise les outils développés par la FFE pour simplifier les démarches administratives de ses adhérents tout en leur permettant de satisfaire à la réglementation qui contribue à l'amélioration de la traçabilité sanitaire.

Le service FFE Ressources se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Contactez le service Ressources

Adresse postale

FFE Ressources
Parc Equestre
41600 LAMOTTE

Téléphone

02.54.94.46.00
Du lundi au vendredi
De 14h à 18h

Site internet

www.ffe.com/ressources/

Adresse mail

ressources@ffe.com



GENERALI



ffe.com